COMMISSION BANCAIRE ET FINANCIERE
Politique Prudentielle

Bruxelles, le 21 novembre 2003
PPB/589

Lettre uniforme à la plus haute direction des établissements de crédit et sociétés de bourse de droit belge et aux succursales relevant d'Etats non membres de l'Union Européenne

Madame, Monsieur,

Lors de la présentation du 17 octobre dernier à laquelle vous étiez convié(e)s, la Commission Bancaire et Financière a exposé au secteur son plan d'action relatif aux travaux préparatoires à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation concernant la solvabilité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Il vous avait été annoncé à cette occasion que ce plan d'action prévoyait l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble du secteur.

L'objectif de celui-ci est de permettre à la Commission d'obtenir une image complète des projets des différents établissements en matière de mise en œuvre de cette future réglementation, ainsi que des méthodes envisagées. L'analyse des réponses devrait permettre à la Commission de sérier à temps les problèmes éventuellement rencontrés, afin d'accompagner le secteur et de lui fournir les lignes directrices nécessaires à la bonne fin de ce projet.

Le champ d'investigation du présent questionnaire est général et étendu. Il couvre en effet l'entièreté du projet de Nouvel Accord de Bâle (piliers 1 à 3) et se base sur l'état d'avancement actuel des discussions internationales, tant au sein du Comité de Bâle qu'au niveau européen. Le questionnaire vise non seulement les projets de votre établissement individuel, mais également ceux du groupe auquel votre institution appartient le cas échéant. Il est dès lors vraisemblable que différents départements et personnes devront être impliqués dans l'élaboration des réponses de votre établissement. Des instructions plus précises à ce sujet sont annexées au questionnaire.

Vous trouverez ci-joint une copie papier du questionnaire et des instructions, ainsi qu'une disquette contenant ceux-ci.

Le questionnaire complété est à renvoyer *au plus tard pour le 31 décembre 2003*, soit par e-mail à l'adresse suivante : policy@cbf.be, soit sur disquette à l'adresse postale suivante : Madame Garance André, Politique Prudentielle, avenue Louise 99 – 1050 Bruxelles.

En cas de problèmes, vous pouvez contacter Mme Claire Renoirte (claire.renoirte@cbf.be ; 02/535. 24.72) ou Mr Gaëtan Doucet (gaetan.doucet@cbf.be; 02/535.23.55).

Une copie de la présente lettre est adressée au(x) commissaire(s), réviseur(s) agréé(s), de votre établissement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Peter Praet,
Membre du comité de direction.

Annexe : - *Instructions*
- *Questionnaire*